

Le Premier Ministre

2080 / 13 / SG

Paris, le - 4 JUIL. 2013

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, le programme de travail du Haut conseil de la famille est arrêté par le Premier ministre, sur proposition du ministre chargé de la famille.

Je vous prie donc de trouver ci-dessous les thèmes sur lesquels je souhaite que le Haut conseil délibère d'ici la fin de l'année 2013. Ils répondent largement à l'avis adopté le 8 avril dernier sur les aides aux familles par les membres du Haut conseil, et au souhait qu'ils ont exprimé de poursuivre leur réflexion sur certains sujets.

Au-delà des bilans que le Haut conseil réalise sur le développement des solutions d'accueil du jeune enfant, tant en ce qui concerne les établissements collectifs que l'accueil individuel et l'école maternelle, je souhaite que vous approfondissiez vos travaux sur les modes d'accueil des jeunes enfants. Il conviendra notamment de rechercher une meilleure convergence entre les restes à charge des parents, qu'ils aient recours à un mode d'accueil individuel ou à un mode d'accueil collectif : c'est une question d'équité. Ces évolutions devraient être réalisées à enveloppe constante, dans la mesure où il n'y a lieu ni d'augmenter, ni de réduire globalement la participation financière des parents.

Monsieur Bertrand Fragonard
Président du Haut conseil de la famille
14, avenue Duquesne
75 350 Paris cedex 07 SP

Le Haut conseil a manifesté son intérêt pour approfondir les réponses qui pourraient être apportées aux familles qui subissent des taux d'effort abusifs en matière de logement. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de la clôture de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale le 11 décembre dernier, les taux d'effort de certaines familles sont inacceptables. Certaines hypothèses pour résoudre ce problème ont été développées dans le rapport que vous m'avez remis le 9 avril dernier, notamment s'agissant de la refonte des dispositifs d'abattement et de neutralisation appliqués sur les ressources des allocataires. Il me semble nécessaire d'en étudier la faisabilité et d'en proposer les modalités de mise en œuvre.

Je souhaite également que le Haut conseil puisse prolonger les réflexions qu'il a engagées en 2010 sur les ruptures et les recompositions familiales et leurs conséquences. J'attends du Haut conseil qu'il travaille sur l'articulation et la mise en cohérence des différentes aides en la matière - dispositifs sociaux et fiscaux, allocation de soutien familial - ainsi que sur les modalités de fixation et de recouvrement des pensions alimentaires. Une attention particulière doit être portée aux dispositifs de soutien à la parentalité et de médiation familiale proposés lors de la séparation puis lors de la recomposition des familles, ainsi qu'aux droits des tiers en matière d'autorité parentale. Vos travaux devront être conduits de façon cohérente avec ceux du Conseil économique, social et environnemental, qui prévoit d'établir un état des lieux de l'évolution des structures familiales.

Enfin, je souhaite que le Haut conseil actualise les travaux de collecte de données statistiques sur les familles réalisés en 2012. Cet exercice permettra, par sa récurrence, de fournir un document de référence à l'ensemble des acteurs des politiques familiales.



Jean-Marc AYRAULT